



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 10 septembre 2019 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque 30 personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1909-1347

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Office municipal d'habitation (OMH) – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2018
 - 7.2.2 Radiation de la dette liée au prêt 13-FLI-042 – Fonds local d'investissement (FLI)
 - 7.2.3 Radiation de la dette liée aux prêts 00-FLI-004, 00-FLI-016, 00-SO-006 et 01-SO-009 – Fonds local d'investissement (FLI) et fonds local de solidarité (FLS) – Acceptation d'une offre de règlement
- 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Adoption des conditions de travail de l'état-major – Service de sécurité incendie
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 361 – Mise à niveau des équipements de traitement des eaux usées
- 7.6 Aménagement du territoire
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Adoption des dossiers prioritaires de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Élection fédérale de 2019
 - 7.7.2 Dépôt du rapport synthèse de la stratégie d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes – Phase 1 : Portrait, diagnostic et recommandations en immigration aux Îles-de-la-Madeleine
 - 7.7.3 Réflexion sur le développement touristique – Appel public de candidatures – Comité de suivi de la Politique cadre de développement touristique
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Octroi de contrat au CERMIM – Mise à jour des données énergétiques – Projet : Réduire les GES et la pétrodépendance aux Îles-de-la-Madeleine
 - 7.9.2 Nomination à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)
- 7.10 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

- 8.1 Demande de décret de soustraction – Travaux de protection contre l'érosion des berges
- 8.2 Suivi de la tempête Dorian – Demande au ministère de la Sécurité publique visant la création d'un fonds d'urgence
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1909-1348

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1909-1349

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 25 juillet au 26 août 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 194 572,12 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

CM1909-1350

Office municipal d'habitation (OMH) – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice de l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine ont été déposés au conseil de la Communauté maritime pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale pour combler le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, au 31 décembre 2018, est de 67 887 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que ce rapport financier soit approuvé tel qu'il a été présenté.

CM1909-1351

Radiation de la dette liée au prêt 13-FLI-042 – Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QU' en mai 2013, le Centre local de développement (CLD) a consenti un prêt du fonds local d'investissement de 20 000 \$ à une entreprise;

CONSIDÉRANT QU' en 2016, il a eu cession des contrats de prêts du CLD en faveur de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, aujourd'hui nommée Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble de l'entreprise a été saisi et vendu sous contrôle de justice et que les promoteurs au dossier ont déclaré faillite personnelle et que le prêt n'était ni garanti ni cautionné;

CONSIDÉRANT QU' un montant correspondant au prêt est provisionné à 100 % dans les mauvaises créances;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement commun a recommandé la radiation de cette dette lors de sa rencontre du 30 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

de radier le prêt numéro 13-FLI-042 totalisant une somme 22 537,50 \$ incluant les frais d'assurance et les intérêts courus.

CM1909-1352

Radiation de la dette liée aux prêts 00-FLI-004, 00-FLI-016, 00-SO-006 et 01-SO-009 – Fonds local d'investissement (FLI) et fonds local de solidarité (FLS) – Acceptation d'une offre de règlement

CONSIDÉRANT QU' en 2016, il a eu cession des contrats de prêts du CLD en faveur de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine, aujourd'hui nommée Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QU' une entreprise ayant bénéficié de prêts provenant du FLI et FLS s'est retrouvée dans une situation financière difficile;

CONSIDÉRANT QU' au cours des années, les partenaires financiers ont mis en place des mesures aidantes tel un moratoire sur le remboursement des emprunts et ont participé, en 2012, au plan de redressement de cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière actuelle de l'entreprise ne permet pas d'envisager un éventuel remboursement de la dette, mais que la radiation d'une partie de cette dette donnerait une deuxième chance à l'entreprise de relancer ses activités;

CONSIDÉRANT QU' il y a une proposition de règlement de la part de l'entreprise permettant de récupérer plus de 12 % du montant provisionné;

CONSIDÉRANT QUE le montant des emprunts est provisionné à 100 % dans les mauvaises créances;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre tenue le 30 juillet 2019, le comité d'investissement commun a recommandé l'acceptation de l'offre de règlement et la radiation de la dette;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la proposition de règlement de l'entreprise visant le remboursement de 12 % de la dette actuelle correspondant à 5 000 \$, et de radier les prêts numéros 00-FLI-004, 00-FLI-016, 00-SO-006 et 01-SO-009 pour un total en capital-actions de 36 150 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

RESSOURCES HUMAINES

CM1909-1353

Adoption des conditions de travail de l'état-major – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le processus de réorganisation du Service de sécurité incendie et le nouvel organigramme déposé au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention collective des pompiers volontaires a eu lieu en mai 2019 et qu'il y a maintenant lieu de déterminer les conditions de travail et la rémunération des membres de l'état-major, lesquels ne sont pas affiliés au syndicat;

CONSIDÉRANT la recommandation des services de sécurité incendie et des ressources humaines à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte les conditions de travail de l'état-major telles qu'elles sont soumises par la Direction de sécurité incendie et la Direction des ressources humaines.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1909-1354

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 361 – Mise à niveau des équipements de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'hygiène du milieu a procédé, en mai dernier, à un appel d'offres public concernant la mise à niveau des équipements de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres, soit les suivantes :

- Plomberie Cyr (9169-5064 Québec inc.)	76 748 \$
- Groupe Michel Leclerc inc.	97 406 \$
- Deric Construction inc.	197 837 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par l'entreprise Plomberie Cyr s'avère être la plus avantageuse pour la Municipalité;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'attribuer le contrat de mise à niveau des équipements de traitement des eaux usées, en conformité avec le devis d'appel d'offres, à l'entreprise Plomberie Cyr (9169-5064 Québec inc.), au prix de 76 948 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer tout document à cet effet.

Cette dépense sera financée à même le programme TECQ 2014-2018.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1909-1355

Adoption des dossiers prioritaires de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Élection fédérale de 2019

CONSIDÉRANT QUE la prochaine élection fédérale aura lieu le 21 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prépare, à chaque élection générale, un document identifiant les dossiers prioritaires du conseil;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers cruciaux pour les Îles-de-la-Madeleine relèvent ou impliquent directement le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel que les partis et les candidats considèrent les particularités liées à la situation insulaire de l'archipel dans la circonscription électorale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

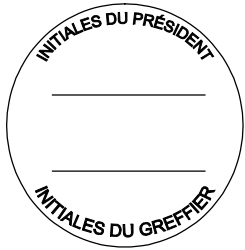
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter la liste des dossiers prioritaires de la Communauté maritime pour l'élection fédérale d'octobre 2019;

de demander aux candidats et aux partis politiques de se positionner publiquement sur ces dossiers;

et d'inviter les candidats à venir rencontrer les représentants de la Communauté maritime.



No. de résolution
ou annotation

CM1909-1356

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

Dépôt du rapport synthèse de la stratégie d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes – Phase 1 : Portrait, diagnostic et recommandations en immigration aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU' une stratégie d'attraction des personnes a été élaborée par la Communauté maritime et ses partenaires sur la base des orientations du projet de territoire Horizon 2025 avec comme objectif de générer un impact structurant sur les défis liés à la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QU' un volet « Accueil et intégration des personnes immigrantes » est intégré à cette stratégie;

CONSIDÉRANT QU' un projet a été déposé au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de dresser un portrait diagnostic de la situation de l'immigration sur l'archipel, d'identifier les conditions de réussite d'une démarche en immigration et de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT QU' un rapport a été réalisé à la suite d'une analyse documentaire et à la tenue d'entrevues avec des acteurs-clés de la communauté ainsi que des personnes issues de l'immigration résidant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' un processus de concertation fut intégré tout au long de la préparation du rapport et que celui-ci a été validé par le comité de suivi de la démarche d'attraction des personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'approche relative à l'immigration est un dossier collectif à considérer dans le contexte démographique actuel et celui de la pénurie de main-d'œuvre et pour ses apports intéressants pour l'ensemble de la communauté;

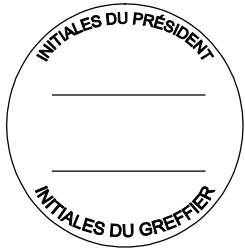
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du rapport synthèse de la stratégie d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes aux Îles-de-la-Madeleine et des recommandations;

de transmettre le rapport au ministère et aux partenaires de la stratégie d'attraction des personnes et le diffuser sur le site Web de la Municipalité;

de mandater l'équipe de développement du milieu et le comité de la stratégie d'attraction des personnes afin de poursuivre la réflexion sur les recommandations et d'effectuer une veille sur les opportunités liées à l'attraction, l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

CM1909-1357

Réflexion sur le développement touristique – Appel public de candidatures – Comité de suivi de la Politique cadre de développement touristique

CONSIDÉRANT QU' en 2006, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine était l'une des premières municipalités au Québec à adopter une politique visant à encadrer le développement touristique de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en 2018, la Politique cadre de développement touristique a été actualisée pour réaffirmer l'engagement de la communauté envers le développement d'un tourisme harmonieux et durable;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage touristique engendre une pression sur les différents services publics et que la population exprime certaines préoccupations à l'égard du développement de ce secteur névralgique pour l'économie madelinienne;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'administration de Tourisme Îles de la Madeleine soit convié à une rencontre avec les membres de la Communauté maritime afin d'échanger autour des enjeux et des orientations futures en développement touristique;

que le conseil mandate le comité de suivi de la Politique cadre de développement touristique pour dresser un bilan de la saison 2019 et pour entreprendre, en 2020, une consultation élargie sur les conditions de réussite d'un développement touristique en adéquation avec ce qui est d'abord et avant tout, un milieu de vie;

qu'aux fins de cette consultation publique, le comité de suivi soit élargi en y adjoignant des acteurs clés du secteur touristique et des citoyens par le lancement d'un appel public de candidatures.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1909-1358

Octroi de contrat au CERMIM – Mise à jour des données énergétiques – Projet : Réduire les GES et la pétrodépendance aux Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU' en 2017, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté la Stratégie énergétique 2017-2025 des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la mise à jour des données énergétiques et du plan d'action de cette stratégie énergétique;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

CONSIDÉRANT QU' en octobre 2018, le conseil a approuvé le projet totalisant 79 600 \$ et intitulé : « Réduire les GES et la pétrodépendance aux Îles-de-la-Madeleine: plan d'action 2020-2025 », lequel est financé à 80 % par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) via son programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC);

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du CERMIM est habilitée et disponible pour répondre adéquatement aux exigences du projet MIC et que l'offre de service qu'elle a présentée est satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine peut légalement contracter de gré à gré avec un organisme sans but lucratif (OSBL), tel que le CERMIM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime accorde un mandat au CERMIM au coût maximal de 58 200 \$ plus les taxes applicables, suivant l'offre de service numéro 2018-10-001, afin de réaliser le bilan énergétique 2017 et 2018 du territoire, le bilan du plan d'action 2014-2019 de la stratégie énergétique et pour accompagner la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans l'élaboration du plan d'action 2020-2025 de sa stratégie énergétique;

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à assurer le suivi de ce mandat;

que le conseil approuve la contribution locale exigée, conformément aux modalités de la résolution CM1809-1156, pour financer la part du projet (80 % étant financé par le programme MIC).

CM1909-1359

Nomination à la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) a le mandat, entre autres, d'agir à titre d'instance consultative du conseil en matière d'énergie et de développement de filières énergétiques, dont l'éolien, permettant ainsi à la Communauté maritime d'assumer un leadership dans ce domaine à l'intérieur de ses compétences d'aménagement et de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission est composée de représentants citoyens, que ces derniers sont nommés par la Communauté maritime, choisis pour leur expertise et ne représentent aucune organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a récemment reçu la



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

démission de trois membres de la Commission, lesquels sont : M^{me} Sylvette Leblanc, M. Martin Claveau et M. Louis Fournier;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) représentants doivent être nommés à cette Commission;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sophie McIntyre, M. Roland Bouffard, M. Jean-Michel Cyr et M. Didier Leblanc y siègent toujours;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M^{me} Marianne Papillon à participer aux travaux de la Commission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime accepte les démissions de M^{me} Sylvette Leblanc, M. Martin Claveau et M. Louis Fournier et que des remerciements soient acheminés à ces trois personnes pour leur apport important aux travaux de la Commission. Un merci particulier à M. Louis Fournier qui s'est engagé activement à l'élaboration de la Stratégie énergétique territoriale et à M^{me} Sylvette Leblanc qui participait au comité de suivi du projet éolien;

que M^{me} Marianne Papillon soit nommée comme membre de la Commission sur les enjeux énergétiques;

que le directeur général, Serge Rochon, soit autorisé à recruter et à proposer deux autres membres pour pourvoir aux postes vacants de la CCEE, soit auprès de la liste des candidats reçue pour les autres commissions, soit en relançant l'appel de candidatures.

AFFAIRES DIVERSES

CM1909-1360

Demande de décret de soustraction – Travaux de protection contre l'érosion des berges

CONSIDÉRANT QUE l'archipel des Îles-de-la-Madeleine est aux prises avec des problèmes sérieux liés avec les conséquences du recul de ses berges par l'érosion et la submersion côtières qui menacent des secteurs névralgiques où sont construits des bâtiments résidentiels et commerciaux ainsi que des infrastructures publiques essentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'archipel a subi deux sinistres majeurs, en moins d'un an, soit la tempête qui l'a frappé en novembre 2018 suivie de l'ouragan Dorian survenu le 7 et 8 septembre 2019 provoquant l'accélération du recul de la côte et fragilisant de façon préoccupante des portions importantes de celle-ci déjà durement affectée;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a mis sur pied la Commission permanente sur l'érosion des berges laquelle est constituée de ses principaux partenaires et de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, sur la base de la recommandation émise par sa commission permanente, a priorisé deux secteurs d'intervention qui nécessitent des travaux urgents de protection et de stabilisation dont le site historique de La Grave et la falaise du centre-ville de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement requise, selon la démarche habituelle pour ce type de travaux, ne permet pas d'intervenir dans les meilleurs délais afin de réparer les dommages et d'assurer la sécurité des personnes et l'intégrité des bâtiments et des infrastructures essentielles;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 31.7.1 de la LQE, le gouvernement peut soustraire un projet, en tout ou en partie, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, dans le cas où la réalisation du projet est requise afin de réparer tout dommage causé par un sinistre au sens de la Loi sur la sécurité civile ou pour prévenir tout dommage que pourrait causer un sinistre appréhendé;

EN CONSÉQUENCE,

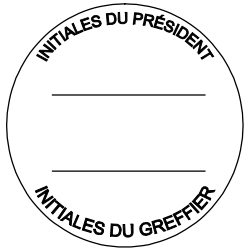
sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

qu'une demande de décret de soustraction soit déposée auprès de la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que cette demande s'applique aux projets liés aux travaux de recharge de la plage du site historique de La Grave ainsi qu'à la stabilisation de la falaise de Cap-aux-Meules. Afin que ces ouvrages soient permanents et qu'ils puissent assurer une protection à long terme, le conseil demande que ce décret de soustraction soit d'une période minimale de deux ans lui permettant ainsi de réaliser l'ensemble des travaux.

CM1909-1361

Suivi de la tempête Dorian – Demande au ministère de la Sécurité publique visant la création d'un fonds d'urgence

CONSIDÉRANT QUE les 7 et le 8 septembre dernier, les Îles-de-la-Madeleine ont été sur le passage de Dorian, un des rares ouragans de l'histoire à toucher notre archipel;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE durant 24 heures, des vents intenses et une mer aux niveaux extrêmement élevés ont occasionné des dommages matériels importants;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'urgence ont été décrétées par la Municipalité afin de protéger la population et de sécuriser plusieurs routes et infrastructures touchées;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a la responsabilité de créer un fonds d'aide aux sinistrés dans une situation d'une telle force majeure;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

de demander au ministère de la Sécurité publique de mettre en place un fonds d'aide financière pour venir en aide aux citoyens et aux institutions sinistrés aux prises avec les impacts causés par la tempête Dorian.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Protection des paysages – Pétition en circulation pour demander un moratoire visant à interdire toute nouvelle construction sur les buttes
- ❖ Ouragan Dorian – Questionnement concernant le refus reçu par la Municipalité lors d'une demande de location du Centre multifonctionnel afin de relocaliser et sécuriser la clientèle du terrain de camping de bassin
- ❖ Ouragan Dorian – Plusieurs des personnes présentes sont venues à tour de rôle faire part de leurs doléances aux membres du conseil particulièrement en ce qui concerne la décision de la Municipalité de ne pas avoir ouvert un centre d'hébergement au Centre multifonctionnel et fourni une génératrice – Un débat s'ensuit au sujet des mesures d'urgence
- ❖ Dossiers prioritaires du conseil – Proposition faite pour y ajouter la réouverture du Havre aux Basques.

CM1909-1362

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 37.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier